

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DU GROUPE VERTS ET CS-POP INTITULÉE "QUELLE EVOLUTION DE L'ABSENTEISME A L'ETAT" (N° 2858)

Le groupe Verts et CS-POP se demande, en lien à l'introduction d'un logiciel de gestion des absences dénommé Biings, quelle est l'évolution de l'absentéisme à l'Etat depuis l'introduction de l'assurance perte de gain maladie avec la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat en 2011.

Le Gouvernement tient à préciser qu'il ne dispose pour l'heure pas de statistiques consolidées pour l'ensemble du personnel. En effet, bien que le logiciel Biings serve à déclarer les cas d'incapacités de travail directement aux assureurs accidents et maladie, il ne permet pas d'enregistrer et d'extraire des données complètes de l'absentéisme selon la forme voulue par les auteurs de la question écrite.

Les absences des enseignant-e-s et d'une partie du personnel de la Police (corps de police) et du Service des infrastructures (personnel de voirie) ne sont pas disponibles car traitées différemment du reste du personnel (logiciels de gestion différents dans les services concernés, pas de logiciel utilisé pour l'enseignement).

Le développement futur du logiciel Biings visera à intégrer l'ensemble des données pour ainsi obtenir des statistiques complètes de l'absentéisme. Par ailleurs, le Gouvernement sera appelé à se prononcer prochainement sur un projet de formation des supérieur-e-s hiérarchiques à la gestion des absences qui devrait s'étaler sur plusieurs années avec pour objectifs un meilleur accompagnement des collaborateur-trice-s et une réduction de l'absentéisme. Il sera ainsi possible de démontrer la volonté de l'Etat de prendre en considération les absences et d'influer ainsi possiblement sur le taux de prime en cas de renouvellement des contrats d'assurances.

A partir de janvier 2016, le personnel de l'Etat est couvert par l'assureur Allianz pour les accidents (indemnisation dès le 4^{ème} jour) et la maladie (indemnisation dès le 31^{ème} jour). Il convient également de préciser qu'une partie du personnel, notamment celui du Département de l'environnement, est assuré auprès de la SUVA en matière d'accidents.

Le Gouvernement répond donc comme suit en fonction des données à sa disposition. En matière de maladie, il n'est pas possible de fournir les absences de moins de 30 jours pour les raisons évoquées ci-dessus.

Tableau 1 : évolution du personnel de l'Etat, personnel temporaire compris, sans les apprenti-e-s et stagiaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
EPT administration	840.54	871.73	903.77	918.14	930.17	915.07
EPT enseignement	934.71	955.96	968.37	970.16	962.64	964.51
EPT paléontologie A16 et chômage ¹	133.72	118.98	106.23	103.43	87.13	84.40
Total EPT	1'908.97	1'946.67	1'978.37	1'991.73	1'980.54	1'963.98
Personnes administration	1'492	1'498	1'431	1'484	1'468	1'502
Personnes enseignement	1'272	1'299	1'360	1'355	1'316	1'335
Total personnes	2'764	2'797	2'791	2'839	2'784	2'837

¹ Le personnel de la Section d'archéologie et paléontologie A16 (SAP) ainsi que le personnel des unités de l'assurance chômage rattachées au Service de l'économie et de l'emploi (par ex. Office régional de placement - ORP) ne sont pas compris dans l'effectif de base de l'administration, d'où une ligne séparée.

Tableau 2.1 : maladie perte de gain (dès le 31^{ème} jour – source : Service des ressources humaines)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (provisoire ²)
Cas administration	66	79	92	94	88	90
Cas enseignement	63	73	81	89	72	54
Cas totaux	129	152	173	183	160	144
Jours indemnisés administration	4'930	5'771	6'388	5'797	5'733	7'568
Jours indemnisés enseignement	3'889	5'041	5'623	6'448	4'777	3'133
Jours totaux	8'819	10'812	12'011	12'245	10'509	10'701

Tableau 2.2 : accidents professionnels et non professionnels (source : Allianz assurance)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 (provisoire ³)
Cas accidents professionnels (AP)	69	61	69	71	75	48
- dont cas >30 jours	6	3	7	7	5	5
- dont cas sans interruption de travail	47	42	44	47	53	34
Cas accidents non professionnels (ANP)	394	403	415	382	392	331
- dont cas >30 jours	42	38	38	39	33	31
- dont cas sans interruption de travail	259	282	262	243	260	228
Cas totaux	463	464	484	453	467	379
Jours d'interruption de travail (<50 ans, AP)	234	242	491	1'233	324	512
Jours d'interruption de travail (>50 ans, AP)	394	193	204	304	112	253
Jours d'interruption de travail (<50 ans, ANP)	3'355	2'620	2'624	2'324	2'968	2'190
Jours d'interruption de travail (>50 ans, ANP)	1'431	1'289	2'104	1'969	1'392	971
Jours totaux	5'414	4'344	5'423	5'830	4'796	3'926

En matière d'accidents, les statistiques ne permettent actuellement pas de distinguer le personnel administratif du corps enseignant.

Delémont, le 10 janvier 2017

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler

² Plusieurs décomptes encore en cours, données jusqu'en novembre 2016

³ Plusieurs décomptes encore en cours, données jusqu'en novembre 2016